

# FORMATION MUN

---

## **Ecrire une résolution**

# Au préalable, savoir d'où vous parlez

- Quel pays est-ce que je représente ?
  - Quel est le poids diplomatique de mon pays ? Quelle est sa place au sein des organisations internationales ?
  - A quels ensembles est-ce que mon pays appartient ? Qui sont ses alliés ou ses adversaires traditionnels ?
  - Dans quel mesure le thème de ma commission concerne mon pays, d'une façon ou d'une autre ? Comment mon pays devrait-il se positionner en fonction des enjeux soulevés par ce thème ?
- Comment faire des recherches sur mon pays et le thème de ma commission ?
  - En tant que diplomate, allez voir le site du ministère français des affaires étrangères <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>, ou tout simplement celui... de l'ONU <https://www.un.org/fr/members/>
  - Une revue de presse sur lemonde.fr par exemple est une bonne façon de vérifier jusqu'à quel point le thème de votre commission est d'actualité
  - Et surtout, n'oubliez pas de lire le rapport que les présidents de commission ont mis à votre disposition

# Qu'est-ce qu'une résolution ?

- C'est une décision prise par un collectif (assemblée, comité...) généralement à la suite d'un vote ;
- Elle est une solution collective à un problème posé.
  - Comment proposer une solution qui serve les intérêts de votre pays ?...
  - ... Tout en recueillant l'approbation d'un maximum de pays pour obtenir la majorité des voix, voire un relatif consensus ?
  - A vous de trouver les bons arguments pour convaincre un maximum de délégués ; soyez convaincant, anticipez les critiques, préparez bien votre dossier pour démontrer votre expertise
  - La forme est inséparable du fond : vos propositions de résolutions, de clauses ou d'amendements doivent être claires et argumentées ; vos interventions orales doivent être ni trop courtes ni trop longues et doivent éclairer la position que vous avez adoptée
  - L'ONU est donc une organisation très formelle où l'expression écrite comme orale obéit à des règles précises...

# Quelles sont les règles pour écrire une résolution ?

- Des règles strictes d'écriture :
  - La structure de la résolution
    - ✓ d'abord l'en-tête avec le titre de la résolution, la commission (ou le comité), enfin les pays qui la parrainent
    - ✓ les clauses d'introduction ou de préambule : elles sont explicatives ; elles expliquent pourquoi il faut agir ; elles peuvent faire mention des résolutions antérieures des Nations Unies
    - ✓ les clauses d'action ou dites « opératives » : elles font des propositions concrètes pour apporter une solution au(x) problème(s) soulevé(s) dans ce comité ; elles peuvent être très larges ou très spécifiques, faire des recommandations ou prévoir une action très concrète
  - Des formes d'écriture contraignante
    - ✓ chaque clause est introduite de la même façon, avec un participe souligné et une virgule à la fin pour les clauses d'introduction ; un verbe au présent pour les clauses d'action et un point-virgule à la fin pour les clauses d'action

## REDIGER UNE RÉSOLUTION

### FORMULES DE DEBUT DE PHRASES

CLAUSES DE PREAMBULE		CLAUSES OPERATIVES	
Accueillant	Gravement préoccupé	Accepte	Exhorte
Affirmant	Notant (avec regret/plaisir)	Accueille	Exige*
Alarmé par	Observant	Appelle	Invite
Approuvant	Persuadé	Apprécie	Lance un appel
Ayant à l'esprit	Prenant en compte	Approuve	Loue
Ayant examiné	Réaffirmant	Autorise	Presse
Confiant	Réalisant	Cherche	Prie
Conscient	Reconnaissant	Condamne*	Proclame
Considérant	Regrettant	Décide*	Propose
Convaincu	Rappelant	Déclare en conséquence	Réaffirme
Désireux	Se félicitant	Déplore	Recommande
Encouragé par	Soucieux	Demande*	Regrette
Estimant	Souhaitant	Encourage	Se déclare prêt
Exprimant	Soulignant	Engage	Soutient
Félicitant	Tenant compte de	Espère	Transmet

\*formules n'étant autorisées qu'au Conseil de sécurité

# Un exemple de résolution

Page 1 sur 1  
Session : NUMAD 3ème

Commission désarmement et sécurité internationale  
Thème : la prolifération des armes non conventionnelles  
Rapporteur : États-Unis d'Amérique

## CONTRÔLER ET LIMITER LES ARMES NON-CONVENTIONNELLES

La Commission désarmement et sécurité internationale,

Soulignant que les armes non conventionnelles ne sont pas les armes dont nous avons l'habitude de parler. Ce sont des armes beaucoup plus dangereuses et destructrices. Ce sont des armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques,

Réaffirmant notre volonté de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité mondiale, par le biais des différentes organismes internationales déjà en place, chargés de superviser les pays possédant ces armes et ceux qui veulent en posséder,

Rappelant que les armes non conventionnelles ont des effets non seulement instantanés mais aussi secondaires et de longue durée, affectant donc plusieurs générations et créant des conflits qui se prolongent dans le temps,

Exprimant nos craintes à la vue de l'insistance de certains pays à vouloir continuer dans la voie du développement des armes non conventionnelles,

1. Déclarons notre volonté commune de maintenir la paix et la sécurité internationale, à travers de l'union des pays impliqués ;
2. Demandons qu'il y ait un contrôle périodique des armes non conventionnelles et une surveillance des pays ayant l'intention de les fabriquer ;
3. Proposons la création d'un organisme international sous l'égide des Nations Unies qui chapeaute toutes les organisations censées intervenir dans le contrôle des armes non conventionnelles ;
3. Encourageons à ne pas créer de nouvelles armes non conventionnelles qui pourraient provoquer de nouveaux conflits ;
4. Invitons les autres comités des Nations Unies concernés à contribuer à ce projet proposé par les États-Unis, qui étant une des trois premières puissances mondiales et ayant une connaissance assez importante sur ce type d'armes, devrait être présent dans le processus de création de cet organisme international.

# Un autre exemple

Page 1 de 1

La question du dumping social, environnemental et économique

NUMAD- 3ème session

Commission du développement durable

Rapporteur: Norvège

La question du dumping social

*La commission du développement durable,*

*Consciente* du fait que l'économie mondiale traverse une période difficile,

*Prenant en considération* la difficulté de certains pays à prioriser le développement durable dans leur politique,

*Choquée profondément* par le fait que 250 millions d'enfants travaillent, et 150 millions d'entre eux dans des conditions dangereuses,

*Réaffirmant* son désir de réaliser les objectifs de développement du millénaire adoptés en 2000, notamment celui d'assurer l'éducation primaire pour tous,

*Insistant* sur le besoin de s'unir pour lutter contre les différentes situations de dumping, particulièrement le dumping social,

*Considérant que* la situation dans certains pays est inacceptable,

1. *Exige* des entreprises qui veulent délocaliser dans des pays où les coûts de production sont moindres à s'engager à ne pas employer d'enfants de moins de 16 ans;
2. *Sollicite* la mise en place d'un horaire maximal de 48 heures par semaine pour les jeunes entre 16 et 18 ans;
3. *Exige* la création d'un droit du jeune travailleur international permettant aux jeunes étrangers de bénéficier des conditions de travail du pays où ils travaillent;
4. *Propose* une réduction des impôts sur les entreprises en échange d'un programme d'aide sociale aux jeunes employés (sécurité sociale, congé maternité, garderies, formations);
5. *Encourage* la mise en place d'une amende proportionnelle aux bénéfices pour les entreprises ne respectant pas les règles citées ci-dessus;

**A vous de jouer !**